

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#).



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 5 juin 2020 – n° 315

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : ds.a2@sports.gouv.fr

Téléchargement des pièces jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

Sport de haut-niveau et sport professionnel

Agrément des centres de formation des clubs professionnels

Vous trouverez en pièce jointe l'instruction relative à l'agrément des centres de formation des clubs professionnels (CFCP) qui vient d'être adressée aux DRJSCS et DTN.

Cette instruction leur indique la procédure qu'il conviendra désormais de respecter en application de la mesure de déconcentration de la décision d'agrément des CFCP inscrite dans le décret n°2019-1394 du 18 décembre 2019. Cette instruction ne deviendra opposable qu'à compter de sa publication sur Légifrance qui doit intervenir dans les tous prochains jours.

Elle permettra de disposer des éléments pour prendre les décisions

d'agrément des centres de formation pour lesquels les évaluations conduites par les directions techniques nationales des fédérations concernées d'une part, et les services régionaux du ministère chargé des sports d'autre part, ne font pas apparaître de difficultés particulières. Compte tenu des conditions dans lesquelles la saison sportive 2019-2020 s'est achevée, et pour ne pas pénaliser des clubs qui pourraient faire l'objet d'une décision défavorable au terme d'un championnat « interrompu » par la crise sanitaire provoquée par le virus SARS-CoV-2, un décret à paraître très prochainement permettra de prolonger d'une année les agréments des centres de formation en cours pour permettre d'étudier la demande de renouvellement d'agrément au terme de la saison 2020-2021.

Dans le futur déploiement des schémas territoriaux du sport de haut-niveau, les coopérations DR-CREPS seront à prévoir.

Relations internationales

Echange entre la Ministre des sports et la Commissaire

européenne

En amont de la visio-conférence des Ministres des sports de l'Union européenne (lire ci-dessous), la Ministre des sports a souhaité échanger avec la Commissaire européenne chargée du sport, Mariya Gabriel, afin de partager les réflexions et projets français. Cet entretien a eu lieu le 28 mai et a permis d'aborder trois sujets principaux : la prise en compte des externalités positives du sport dans toutes les secteurs et financements européens, l'écoresponsabilité du sport, la gouvernance du sport en Europe et les perspectives après la crise du COVID 19. La Ministre et la Commissaire européenne ont également partagé leur intérêt commun quant aux liens entre sport et innovation d'une part, et sport et santé d'autre part. La Commissaire s'est en outre montrée très intéressée par les dispositifs Maison Sport santé et les travaux menés par le Ministère autour du sport à l'école, de l'intégrité du sport et du sport durable. Les échanges se poursuivront afin d'approfondir ces sujets d'intérêt commun et permettre à la dimension sportive d'être davantage valorisée dans les programmes européens.

Visio-conférence des Ministres des sports de l'Union

européenne

A l'initiative de la Présidence croate, une seconde visio-conférence des Ministres des sports de l'Union européenne a eu lieu ce 2 juin pour échanger sur la reprise des activités sportives et les mesures à mettre à œuvre pour

soutenir le secteur aux niveaux national et européen. La France était représentée par la Ministre des sports, Roxana Maracineanu, qui a insisté sur quatre enjeux principaux nécessitant une coordination européenne :

- La reprise des activités sportives, y compris en compétition ;
- Le renforcement du dialogue avec le mouvement sportif pour l'accompagner dans son adaptation aux changements induits par cette crise ;
- La mobilisation appropriée des moyens budgétaires dédiés au sport, notamment au sein du programme Erasmus + et l'utilisation des fonds structurels ;
- La nécessité de faire reconnaître les externalités positives du sport et donc sa prise en compte dans les politiques sectorielles européennes et le plan de relance européen.

La vidéoconférence s'est déroulée en présence de Kristof De Kepper, Directeur général du CIO, et Danka Barteková, Vice-présidente de la commission des athlètes du CIO, qui ont insisté sur l'impact de la crise pour les athlètes eux-mêmes et la nécessité de préserver les principes de solidarité et d'autonomie du sport.

Mariya Gabriel, la Commissaire européenne en charge du sport, s'est félicitée que certains Etats aient recours pour le secteur sportif aux dispositifs d'urgence de la Commission et a expressément mentionné la France, pour avoir inclus le sport dans son régime cadre temporaire d'aides d'Etat notifié. Elle a confirmé le lancement d'une étude pour évaluer l'impact du covid avec des résultats attendus pour fin août et a rappelé que le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour le sport devrait être adopté d'ici la fin du mois avec des recommandations pour le nouveau plan 2021-2023. Se référant aux financements européens, elle a souligné la nécessité que le volet sport soit correctement doté au sein du programme Erasmus+ 2021-2027 et la possibilité des mobiliser les fonds structurels FEDER et FSE, ainsi que les outils européens en faveur de l'innovation. Enfin elle a confirmé la tenue d'une rencontre au second semestre 2020 avec le mouvement sportif et les Etats-membres sur l'impact de la crise et le futur du sport européen.

Les Etats-membres ont fait part de l'état de la reprise des activités sportives dans leur pays ainsi que des mesures prises pour soutenir le secteur du sport au niveau national. Les ministres ont convenu que toutes les activités sportives devraient reprendre dans des conditions sanitaires et médicales sûres, et qu'il fallait rendre le sport mieux résistant à d'éventuelles crises sanitaires à l'avenir. Les ministres ont également relevé l'importance de partager les informations, bonnes pratiques et les faits scientifiques au niveau européen. Ils ont souligné l'importance de l'accès aux fonds et programmes de l'UE pour soutenir le secteur du sport, en souhaitant notamment que le rôle du sport et son importance pour le développement social et économique soient davantage

reconnus dans les futures mesures et instruments de l'UE.

Les Etats-membres ont également appelé à un dialogue permanent avec le mouvement sportif : à court terme pour la reprise des activités et à plus long terme pour collaborer sur les enjeux d'organisation du sport révélés par la crise.

Enfin l'Allemagne a présenté les priorités de sa future Présidence au second semestre 2020, qui s'articuleront autour des négociations pour le futur plan de travail sport post 2020, la coopération entre secteurs pour promouvoir le sport, l'impact de la pandémie sur le sport et la coordination européenne en amont des réunions de l'Agence mondiale anti-dopage.

Plus d'informations DS.MAEI@sports.gouv.fr

Formation professionnelle

Réglementation Covid-19 et formation

Le bureau DS.3B souhaite vous informer de l'initiative prise par Centre-inffo en matière de compilation de la réglementation applicable s'agissant des textes publiés depuis le 15 mars 2020 et en lien avec l'épidémie de Covid-19. Afin de permettre aux prestataires de formation d'accéder rapidement aux contenus de cette réglementation Covid-19, Centre Inffo complète l'édition 2020 des « Fiches pratiques du droit de la formation » par un chapitre 40.

L'ambition de ce chapitre est de présenter, autour des 3 préoccupations majeures, les dispositions prises pour :

- encourager la continuité pédagogique de l'activité ;
- permettre la continuité des financements des dispositifs de formation par les financeurs ;
- préserver les emplois et les compétences et aider au maintien de la trésorerie de ces établissements.

Centre Inffo diffuse gratuitement ce chapitre au format PDF. [Il est téléchargeable ici.](#)

Ressources humaines

Etats liquidatifs et individuels- primes COVID

Vous trouverez en pièce jointes les états liquidatifs et individuels préparés en lien avec le CISIRH que le Bureau 2FCE-2A vous invite à utiliser pour justifier le paiement de la prime exceptionnelle visée en objet. Certains gestionnaires de personnels se sont interrogés sur la date à faire figurer sur les états liquidatifs. Sur ce point, il vous est indiqué qu'aucune date antérieure au

24 mars 2020 ne peut être inscrite.

En effet, les textes fondateurs de la prime exceptionnelle (loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et décret n° 2020-570 du 14 mai 2020) visent les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 (soit du 24 mars 2020 au 10 juillet 2020 dans l'état du droit à ce jour).

A la semaine prochaine

Nom Prénom	Qualité	Tél + @
Thibaut DESPRES	Chef de bureau	01 40 45 90 09 + @
Catherine PELLICIARI	Adjointe au chef de bureau	01 40 45 96 80 + @
Sophie BAUCHART	Responsable de tutelle ENVSN – CREPS de Reims, Strasbourg, Nancy, Toulouse, Montpellier et IDF.	01 40 45 92 11 + @
David CHARRAS	Responsable de tutelle – ENSM et CREPS de Wattignies	01 40 45 96 25 + @
Marina CHAUMOND	Responsable de tutelle – IFCE et CREPS de Bordeaux, Poitiers, Nantes, La Réunion, PAP et Bourges.	01 40 45 93 03 + @
Claire MARTY	Responsable de tutelle – MNS et CREPS de Dijon, PACA, Vichy et Rhône	01 40 45 91 41 + @

Dominique RABUEL

Alpes

01 40 45 96 93 + @

Responsable de tutelle

INSEP

Affaires juridiques

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigureurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)